

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-11-2-5

Séance du jeudi 18 décembre 2014

ENTREPRISE PHOTON & POLYMERS - TRANSFORMATION D'UNE AVANCE EN SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CP-2è/132-07 du 7 décembre 2007 relative au Pôle de Compétitivité « Innovations Thérapeutiques » - Projet ORAIL – Aide à l'entreprise Photon et Polymers,
- VU la délibération n° CP-2013-7-2-8 du 5 juillet 2013 relative à l'Entreprise Photon et Polymers – avenant à la convention de financement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- décide de transformer l'avance allouée en 2007 à l'entreprise Photon & Polymers d'un montant de 56 300 € en subvention,
- de prélever les crédits nécessaires au programme F228, chapitre 041, fonction 93, nature 20422 code/programme 2802.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions